



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 28/12/2023  
Reçu en préfecture le 28/12/2023  
Publié le   
ID : 084-218400554-20231221-68122023-DE

## Séance du 21 Décembre 2023

*L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE*

### Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Yves CAIRON, Gilbert CHAZAL, Marc MUSCAT, Dominique MAIRE, Sandrine GAS, Valérie RUBEAUX, Daniel LECUYER, Brigitte NEF, Marie VITALI, Annie GAT, Jean Marie POUWELS Patrick POUDEVIGNE

### Pouvoirs :

Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY, Lydia ZIADE à Dominique MAIRE, Marc MUSCAT à Gilbert CHAZAL

### Absent(e)s excusés : Marie VITALI,

Date de convocation : 15 décembre 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

POUVOIR : 3

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

### **DEL 68-2023 : SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORET DE VAUCLUSE**

L'association sollicite un concours financier des communes ne disposant pas des comités de feux de forêt.

Les bons résultats obtenus en matière de prévention des incendies, notamment grâce à la surveillance des massifs forestiers assurés par les bénévoles des Comités contribuent à la protection des habitants et des biens de toutes les communes vaclusiennes.

L'association sollicite donc l'appui afin de pouvoir continuer les actions, et à former les bénévoles.

Cette subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune (0,3euros/hab), avec une subvention minimum de 150 euros et une subvention maximale de 500 euros.

Le montant s'élève à 476 euros pour l'année 2023

**Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de verser la subvention de 476 euros à l'association départementale des comités communaux des feux de forêts de Vaucluse
- **DIT** que cette somme est inscrite au budget 2023
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'application de cette décision



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 28/12/2023  
Reçu en préfecture le 28/12/2023  
Publié le  
ID : 084-218400554-20231221-68122023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

DEL 68-2023

Pour 18	Contre /	Abstention /
---------	----------	--------------

Secrétaire de séance  
Lydie AMEVET

Le Maire

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication*  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.